

CAP ACCOMPAGANT EDUCATIF PETITE ENFANCE
SESSION POUR LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S AGREE(E)S
Note à l'attention des candidats

Cette note concerne les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s présentant les épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE dans le cadre du renouvellement de leur agrément.

**Il est impératif de lire cette notice en entier avant de débiter
l'inscription**

Les candidats doivent :

- 1- prendre connaissance des notices et imprimer les documents nécessaires avant de débiter l'inscription.
- 2 - se préinscrire sur le site Internet de l'académie d'Orléans-Tours, rubrique Examens - Certificat d'aptitude professionnelle du jeudi 29 aout au jeudi 19 septembre 2019
- 3 – les candidats recevront à leur domicile une confirmation d'inscription qu'ils devront retourner au Rectorat par courrier avec accusé de réception avant la date indiquée sur la confirmation d'inscription et accompagnée de tous les documents justificatifs demandés au verso de la confirmation.

Il est fortement recommandé de conserver une copie des documents envoyés

*Passée cette date, l'inscription des candidats n'ayant pas retourné l'ensemble des documents sera **annulée** pour la session 2019.*

Nota : Les assistant(e)s maternel(le)s qui ont fait le choix à l'inscription de présenter un projet d'accueil réel pour l'EP3 devront apporter le dossier le jour de l'épreuve. **Attention ce choix est définitif.**

Tous les documents nécessaires pour le passage de l'examen EP1 et EP3 du CAP AEPE sont disponibles sur le site de l'académie Orléans tours :

https://www.ac-orleans-tours.fr/examens/examens_professionnels/certificat_daptitude_professionnelle/

Déroulement des épreuves professionnelles

Epreuve EP1 : accompagner le développement du jeune enfant

Supports à réaliser pour l'épreuve orale :

- une **fiche** relative à la réalisation d'un soin du quotidien
- une **fiche** relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

Les 2 fiches sont à apporter le jour de l'épreuve EP1 en **3 exemplaires**

Chaque fiche :

- devra comporter un entête (voir modèle de fiches en annexe 1)
- présentera le contexte d'intervention
- présentera les activités

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles (annexe 3) à rapporter le jour de l'épreuve

En l'absence de ces fiches le jour de l'épreuve, la note **zéro sera attribuée**

Epreuve EP3 : exercer son activité en accueil individuel

Pour les candidats n'ayant pas choisi de présenter un projet d'accueil réel :

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes – temps de préparation 1h30

Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire, faisant ressortir les compétences suivantes :

- organiser son action
- négocier le cadre de l'accueil
- assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- élaborer des repas

Pour les candidats ayant choisi de présenter un projet d'accueil réel :

- Un dossier présentant le projet d'accueil (5 pages max.) devra être apporté le jour de l'épreuve en 3 exemplaires (voir annexe 2 – aide à l'élaboration d'un projet d'accueil).
- Pas de temps de préparation

Si ces modalités ne sont pas respectées, les candidats ayant fait ce choix de présentation ne pourront pas se présenter à l'épreuve et seront éliminés de l'examen

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

Le passage de ces épreuves ne donne pas lieu à délivrance du diplôme CAP « Accompagnant Educatif Petite Enfance ».

Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Nom de famille du candidat :

Nom d'usage du candidat :

Prénom :

.....

.....

.....

** cocher la case*

- Type d'activité (à cocher) (quoi ?)

Activité relative à la réalisation d'un soin quotidien*

Activité relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
(préciser : activité manuelle, sensoriel, motrice, activité chant, ...) *

- Nom de l'activité (quoi ?) :

PRESENTATION DU CONTEXTE D'INTERVENTION

Collectif *

Domicile*

- Lieu d'intervention (statut juridique, missions fonctionnement ...) :

- Présentation du personnel (nombre, qualification, rôles...) :

- Présentation des enfants accueillis (nombre, âge, caractéristiques générales...)

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

- Présentation de l'enfant choisi pour l'activité (prénom, âge, capacités, besoins...) :

- Justification du choix de l'activité (en fonction d'observations, expliquer votre choix) :		
- Objectifs de l'activité (dans quels buts ?) :		
- Heure ou moment de l'activité (quand ?) :	- Durée (combien de temps ?) :	- Lieu (où ?) :
- Préparation de l'activité :		
- Déroulement de l'activité :		
- Après l'activité :		
- Transmission :		
- Analyse et évaluation de l'activité :		
- Remédiations/propositions d'amélioration :		

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S AGREE(E)S

EPREUVE EP3 - EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL

AIDE A L'ELABORATION D'UN PROJET D'ACCUEIL

Le projet d'accueil « type »

Définition	Le projet d'accueil est un outil de dialogue entre le parent employeur et l'assistant maternel, dont l'objectif est de co-construire une qualité d'accueil pour l'enfant.
Pourquoi	Le projet d'accueil vise à exprimer les attentes des parents de manière à assurer une continuité et une cohérence dans l'accueil de l'enfant chez l'assistant maternel
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer aux familles comment l'enfant va être accueilli, ce qu'il va faire chez son assistant maternel, quelles relations vont exister entre l'assistant maternel et les parents de l'enfant - Servir de lien entre le parent et l'assistant maternel et prendra en compte également les souhaits éducatifs des parents de l'enfant accueilli - Permettre à l'assistant maternel de se présenter, de donner des pistes de discussion lors du premier entretien, de faciliter le dialogue et les échanges entre le parent et l'assistant maternel. - Il permet d'envisager le quotidien de l'enfant et facilite la projection des parents avant même l'arrivée de l'enfant dans la famille. - Positionner l'assistant maternel comme un professionnel de la petite enfance - Compléter le projet pédagogique nécessaire à l'autorisation d'ouverture par le Conseil départemental pour les assistants maternels exerçant en Maison d'assistants maternels
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation du lieu d'accueil <ul style="list-style-type: none"> - Comment sont adaptés et aménagés les locaux pour mener à bien les objectifs pédagogiques, le respect des règles d'hygiène et de sécurité ? - De quel espace les enfants disposent ? - L'aménagement du coin change respecte-t-il la notion d'intimité ? ■ Préparation de l'accueil <ul style="list-style-type: none"> - Comment est pensé le premier accueil ? <ul style="list-style-type: none"> • Plan spatial : où accueillir l'enfant et sa famille • Plan temporel : à quel moment les accueillir pour être le plus disponible • Plan matériel : comment les accueillir ? • Plan relationnel : qui accueille ? avec qui ? - Aménagement de la séparation par l'assistant maternel <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du temps pour se connaître/organiser le lieu d'accueil/ gérer l'espace-temps autour de la séparation/gestion des séparations/retrouvailles Gestion des séparations/retrouvailles : propositions pour l'accueil, l'adaptation et la gestion des séparations, retrouvailles ■ Déroulement du temps d'accueil <ul style="list-style-type: none"> - Comment organiser la journée des enfants en lien avec leur âge et leurs besoins - Comment les différents moments de l'accueil sont-ils organisés (temps d'activités, jeux libres, rythmes de vie de l'enfant accueilli) - Comment les enfants sont-ils associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des règles de vie quotidienne - Présentation d'une journée type ■ Les actes de la vie <ul style="list-style-type: none"> - Le repas et l'alimentation (allaitement de la mère (la conservation du lait maternel), si l'enfant est nourri au biberon, qui fournit le lait, les doses, le nombre de biberons, etc..., le lieu du repas, l'installation de l'enfant, l'ambiance des repas (seul, avec les autres enfants, en famille, etc...), les allergies ou intolérances seront nommées et feront l'objet d'un protocole d'accueil vu avec le personnel médical suivant l'enfant. - Une attention particulière sera portée aux rythmes de l'enfant : les temps de sommeil, de repos, les rites d'endormissement, les habitudes de matériel (matelas, lit, berceau, turbulette, couverture, etc...), la position de couchage... - La propreté, le moment du change pour un nourrisson, il est important pour l'assistant maternel de

s'enquérir des habitudes de changes (lavables ou jetables).
- L'hygiène Le lavage des mains, la toilette après repas, la douche ou le bain selon les horaires d'accueil, le lavage des dents, les vêtements de rechange, sont autant d'actes à réfléchir avec la famille, dans le respect de la culture de chacun.

■ Le développement de l'enfant

Pour favoriser le développement de l'enfant, l'assistant maternel veillera à faire des propositions adaptées à l'âge de l'enfant. L'observation professionnelle de l'assistant maternel sur le développement de l'enfant permettra aussi de repérer des difficultés pour l'enfant et d'en discuter avec les familles. Si l'assistant maternel fréquente les animations collectives du Relais Assistants Maternels (RAM), les parents devront en être averti et il sera décidé avec eux si cela est pertinent pour leur enfant selon son âge.

■ Présentation de l'assistant maternel et de son cadre de vie

- Le parcours (CV), de l'assistant maternel sera présenté aux parents, pour les compétences qui doivent être mises en avant pour assurer un accueil de qualité de l'enfant, de mettre en lien les formations suivies, les expériences vécues qui sont pertinentes par rapport à l'accueil de l'enfant.

- Les valeurs éducatives de l'assistant maternel

- Evoquer aux parents l'impact de son travail quotidien sur sa vie personnelle cela concerne la famille de l'assistant maternel (enfants, conjoint, parents vieillissant, petits-enfants), ses animaux domestiques (quels animaux, où sont-ils pendant l'accueil des enfants ?), son espace de vie (les pièces de la maison sont-elles toutes accessibles aux enfants ? le balcon, le jardin, etc...)

Le Projet d'accueil est propre à chaque assistant maternel et varie d'un accueil d'enfant à un autre.

Dans son dossier, le candidat s'attachera à présenter l'ensemble des éléments qui composent le projet d'accueil pour l'enfant qui sera choisi en utilisant s'il le souhaite, le plan proposé ci-dessous.

1-Présentation du lieu d'accueil

- Aménagement des locaux, espace réservé aux enfants (possibilité de joindre un plan)
- Aménagement du coin change

2-Préparation de l'accueil

- Description du premier accueil
- Aménagement de la séparation par l'assistant maternel (adaptation du temps pour se connaître/organiser le lieu d'accueil/ gérer l'espace-temps autour de la séparation/gestion des séparations/retrouvailles

3-Déroulement du temps d'accueil

- Organisation de la journée des enfants en lien avec leur âge et leurs besoins
- Rôle des enfants dans l'élaboration et à la mise en œuvre des règles de vie quotidienne
- Présentation d'une journée type

4-Les actes de la vie

- Le repas et l'alimentation
- Rythmes de l'enfant : les temps de sommeil, de repos, les rites d'endormissement, les habitudes de matériel, la position de couchage...
- La propreté, le moment du change pour un nourrisson,
- L'hygiène Le lavage des mains, la toilette après repas, la douche ou le bain selon les horaires d'accueil, le lavage des dents, les vêtements de rechange,

5-Le développement de l'enfant

- Propositions adaptées à l'âge de l'enfant.
- Repérage des difficultés pour l'enfant pour en discuter avec les familles.

6-Présentation de l'assistant maternel et de son cadre de vie

- Le parcours (CV) présenté aux parents,
- Les valeurs éducatives de l'assistant maternel
- L'impact de son travail quotidien sur sa vie personnelle

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S AGREE(E)S

Document à rapporter le jour de l'épreuve, accompagné de :

- La copie de l'agrément
- Les bulletins de salaire

Nom d'usage : Nom de naissance:Prénom:

Numéro d'agrément :

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles dans le secteur de la petite enfance

A compléter par le candidat

Expérience professionnelle d'au moins 12 semaines ou 420h pour présenter l'EP1 (garde d'enfant de moins de trois ans).

Pour l'épreuve EP1 :

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période :

Cadre réservé au CONTRÔLE DE CONFORMITE (cocher la case)	OUI	NON
Certificats de travail de 12 semaines minimum – pour EP1		

DECISION DE LA CONFORMITE	OUI	NON
Le candidat est autorisé à présenter l'épreuve EP1		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante.